



**Préavis municipal n° 03 / 2023** concernant l'acquisition d'une grange à la route des Areneys 4 pour un montant de CHF 620'000.-

### Rapport de la Commission des finances (COFIN)

---

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Les membres de la COFIN dans le cadre du préavis 03 / 2023 se sont réunis le 30 janvier 2023 à 20h à la maison de commune :

	Présents		le	30.01.2023
Présidente :	Mme Anne Weill-Lévy	Vert.e.s		présente
Rapporteur :	M. Philippe Volet	PLR		présent
Membres :	Mme Isabelle Jolivet-Zwyssig	PLR		présente
	Mme Michèle Perrelet	Gdl		présente
	M. Marc Châtelain	PLR		présent
	M. Christophe Stoeri	PLR		présent
	M. Giuseppe Singarella	PS		présent
	M. Pascal Vienet	Gdl		présent
	Mme Heike Drost	ELU		excusée

Ont participé à la séance (hors délibération et votes) : Monsieur Alain Bovay, Syndic, Madame Sarah Lisé, Municipale en charge des finances, Monsieur Thierry George, Municipal de l'urbanisme et des travaux, ainsi que notre Chef du service des finances Monsieur Stéphane Roulet. La COFIN les remercie pour leur collaboration, ainsi que les explications fournies. La COFIN souligne que grâce à cela, les discussions ont été menées d'une manière ouverte et constructive.

### Préambule

Ce projet avait été amené à la connaissance de la COFIN en automne dernier par la Municipalité, lors d'une rencontre sur un autre sujet, afin de prendre l'avis des commissaires avant d'aller plus en avant sur le projet et les discussions avec le propriétaire. Le préavis de la COFIN était favorable.

### Analyse

La présentation par notre Syndic était claire et nous a montré les opportunités futures de la parcelle. Sa localisation attenante à d'autres parcelles propriété de la commune, permettra d'être plus efficient lors de futures études de remaniement et d'éventuels projets de densification. Ces projets ne verront vraisemblablement pas le jour à moyen terme (avant 10 ans).



Par contre, la proposition d'achat est actuelle et ne va pas tenir si la commune ne saisit pas l'opportunité de signer.

La COFIN a questionné le Syndic particulièrement sur les coûts de rénovation. Elle a considéré que le prix de vente est raisonnable.

Certaines conditions sont posées par les normes de sécurité incendie et qui ne peuvent donc pas être modifiées. La seule possibilité d'économie du projet est la réhabilitation de la poutraison qui n'engendrerait pas de coûts supplémentaires si elle devait être reportée dans le temps. Il a donc été convenu de questionner les services de la voirie qui ont besoin de place de stockage, du besoin urgent ou non de tels travaux.

La COFIN est d'accord de procéder de la sorte et le Syndic s'est engagé de rationaliser les coûts au strict nécessaire.

### **Voeu**

La COFIN émet le vœu de faire les travaux minimums selon les besoins réels du service de la voirie et souhaite que l'amortissement de cette dépense soit fait sur 10 ans.

Les membres de la municipalité présents ont répondu de manière favorable, mais doivent consulter leurs collègues pour proposer d'amender la dernière conclusion.

### **Conclusions**

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose à l'unanimité de membres présent, d'adopter les conclusions de la Municipalité.

- d'autoriser la Municipalité à acheter la propriété de M. Bernard de Joffrey (parcelle no 1400 de St-Légier-La Chiésaz, route des Areneys 4) ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tout acte relatif à cet objet ;
- de financer le montant de CHF 620'000.- par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

Les Chevaleys, le 14.02.2023

Pour la COFIN

La Présidente

Mme Anne Weill-Lévy

Le Rapporteur

M. Philippe Volet